

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240415-24_02_39-DE

EXTRAIT DU
DES DELIB
DU CONSEIL MUNICIPAL

S²LOW

L'an deux mille vingt-quatre le 15 avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.02.39

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril

Présents	24
Pouvoirs	9

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Maëva GAUTELIER à Stéphane PIERRACCINI (départ Délibération n°24.02.25), Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Joseph CASSARO, Patricia COTTI à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, Julien BOULARD à Sophie SURACE.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

OBJET :
CRÉATION DE
TREIZE POSTES
PERMANENTS AU
REGISTRE DES
EFFECTIFS

L'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution des besoins des services et les évolutions de carrière des agents.

Compte tenu des décisions d'avancements de grade du personnel communal pour l'année 2024 conformément aux Lignes Directrices de Gestion ainsi que des promotions internes, il est proposé au Conseil Municipal de créer les postes permanents proposés dans le tableau ci-dessous.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer, lors de la séance, sur ces créations de postes permanents.



CRÉATIONS							
Catégorie	Filière	Grade	Date de création	Poste/Service	Statut de travail	Motifs	N°
A	Administrative	Attaché Principal	01/05/2024	Animation et Attractivité du Territoire	Complet	avancement de grade	1
C	Administrative	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	01/05/2024	Sports et Culture	Complet	avancement de grade	2
C	Administrative	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	01/09/2024	Scolaire	Complet	avancement de grade	3
C	Technique	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	01/05/2024	Scolaire	Complet	avancement de grade	4
C	Technique	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	01/05/2024	Scolaire	Complet	avancement de grade	5
C	Technique	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	01/05/2024	Scolaire	Non Complet 17h30 hebdo	avancement de grade	6
C	Technique	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	01/07/2024	Scolaire	Complet	avancement de grade	7
C	Technique	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	01/09/2024	Scolaire	Complet	avancement de grade	8
C	Technique	Agent de Maîtrise	01/06/2024	Scolaire	Complet	promotion interne	9
C	Technique	Agent de Maîtrise	01/06/2024	Scolaire	Complet	promotion interne	10
C	Technique	Agent de Maîtrise	01/06/2024	Technique	Complet	promotion interne	11
C	Technique	Agent de Maîtrise	01/06/2024	Technique	Complet	promotion interne	12
C	Technique	Agent de Maîtrise	01/06/2024	Sports et Culture	Complet	promotion interne	13

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,


Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits

Pour copie conforme.


 Richard MALLIÉ,
 Maire.



Certifiée exécutoire par le Maire,
 Compte-tenu de la réception en
 Sous-Préfecture le :
 et de la publication le :